



MAIRIE  
DE  
**VILLE DIEU**  
84110

Téléphone : 04.90.28.92.50

Télécopie : 04.90.28.96.82

## Procès-Verbal du Conseil Municipal du 03 avril 2023

Date de la convocation	Date d'affichage	Membres afférents au conseil	Membres présents	Procurations
27/03/2023	27/03/2023	14	12	1

L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril, à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël BOUFFIES, maire de la commune.

**Présents :** M. Joël BOUFFIES - Mme Carole ARAQUE - Mme Agnès BRUNET -M. Philippe CAPOCCI -M. Claude CELLIER -Mme Laurence DE MOUSTIER - M. Jonathan FAUQUE- Mme Roselyne GIRAUDEL-M. Jean-Laurent MACABET- Mme Anna MARTINEZ- Etienne RENET -M. Thierry TARDIEU

**Absents excusés et pouvoirs:**

Mme Bérengère FAVIER a donné pouvoir à Mme Laurence DE MOUSTIER

**Absents :**

Mme Ghislaine BOUSTIE

Mme Agnès Brunet est nommée secrétaire de séance

**Ordre du jour :**

- Approbation du PV du 15 mars 2023
- Délibération relative aux taux d'impositions des taxes locales directes pour 2023
- Délibération relative aux subventions allouées aux associations
- Délibérations relatives aux budgets primitifs 2023 de la commune et de l'assainissement
- Délibération relative au réseau des bornes de sulfatage
- Questions diverses
- Agenda

M. le Maire ouvre la séance en indiquant le conseil municipal est à mi-mandat et que de nombreux projets ont pu être conduits. Cette séance dédiée principalement au budget prévisionnel 2023 est l'occasion de conclure tout d'abord des chantiers importants comme les travaux de l'église et surtout la station de lavage de pulvérisateurs agricoles qui doit être achevée en juin prochain.

**I/ Approbation du PV du 15 mars 2023**

*Approbation à l'unanimité*

## **II/ DELIBERATION 18-2023: Budget 2023-Taux des taxes 2023**

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de délibérer sur le taux des taxes pour l'année 2023. Conformément à l'avis de l'assemblée délibérante, le choix est fait de laisser les taux des taxes à l'identique que l'année passée et ainsi ne pas augmenter les taux.

Les taux des taxes communales pour l'année 2023 sont fixés comme suit :

- Taxe Foncière bâtie : 31.81%
- Taxe Foncière Non Bâtie : 49.97%
- Taxe d'Habitation : 9.87%

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

## **III/DELIBERATION 19-2023 : Attribution des subventions allouées aux associations et au Comité des fêtes de Villedieu**

Il est rappelé qu'en vertu de l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il convient dès à présent, d'attribuer les subventions aux associations locales et extra communales, compte tenu des crédits votés au budget primitif de l'exercice 2023. Par ailleurs, M. le Maire ajoute que l'octroi des subventions à ces associations est conditionné à la transmission de justificatifs administratifs permettant d'apprécier la pertinence des actions de ces associations au regard des sommes demandées et de l'intérêt local. Il est précisé, à ce titre, que le versement de la subvention concernée ne sera effectif qu'à compter de la fourniture de l'ensemble de ces pièces.

Ceci exposé, M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir procéder à la répartition des crédits, aux différents bénéficiaires.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide d'approuver pour l'année 2023 l'octroi des subventions aux associations mentionnées dans le tableau annexé à la présente délibération :

Amicale Laïque	550 e
Association Paroissiale	100 e
Atelier du Regard – festival d'automne « Après les Vendanges »	400 e
Bibliothèque Mauric	800 e
Club des Aînés	200 e
Comité des Fêtes	2200 e
Comité du Souvenir VLR	50 e
Confrérie Saint Vincent	200 e
Coopérative Scolaire	500 e
ASLV-Association Sports et Loisirs de Villedieu	500 e
Jeunes agriculteurs « Nuit de Bacchus »	100 e
Echiquier géant	100 e
Les Amis de la Chapelle saint Laurent	100 e
Maquis Vasio VLR	50 e
Société de Chasse La Prévoyante	150e
<b>TOTAL</b>	<b>6000 EUROS</b>

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

**IV/ DELIBERATION 20-2023: Délibération relative au budget prévisionnel 2023-  
Assainissement**

Ce budget prévisionnel est équilibré avec :

- 63 558.00 euros en Fonctionnement
- 111 280.75 euros en Investissement

Il est précisé que les amortissements s'élèvent à hauteur de 26 915.00 euros et que la commune attend un produit de redevance de 38 000 euros. L'emprunt concernant la construction de la Station d'épuration se termine cette année 1<sup>er</sup> semestre

Le budget primitif de l'assainissement pour l'année 2023 est voté comme suit:

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
<b>EXPLOITATION</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	63 558,00	63 558,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		63 558,00	63 558,00
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	30 599,64	111 280,75
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	7 000,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 73 681,11	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		111 280,75	111 280,75
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET (3)		174 838,75	174 838,75

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

## V/ DELIBERATION 21-2023 : délibération relative au budget prévisionnel 2023- Commune

En préambule, M Le Maire rappelle la réunion budgétaire préparatoire du lundi 27 mars et pour compléter les discussions sur le volet investissement, comme indiqué lors de ces échanges, les projets débattus faisaient monter l'excédent à attribuer aux alentours de 87 000 euros.

Aussi, il est rappelé qu'une fois les opérations en cours soldées lors du 1<sup>er</sup> semestre et les décisions prises par le CM pour l'emprunt à valider pour la station de lavage, les opérations concernant les projets photovoltaïques à l'école, la voirie, l'achat du terrain pour construire un parking à l'entrée du village, Route de la Croix de Granier, l'éclairage public seront alors budgétisées. L'élue en charge du projet d'achat de la parcelle de M. Libes déplore ce contretemps budgétaire qui décale cet investissement.

Il sera nécessaire que les plans de financement, intégrant des subventions, soient validés en CM pour créer soit des opérations supplémentaires soit des abondements d'opérations déjà existantes. Cela entrainera des décisions modificatives budgétaires de virements de crédits ou de crédits supplémentaires.

Il est rappelé la baisse, depuis ces dernières années, des dotations de l'Etat et du Département qui viennent grever les projets d'investissement. Heureusement, le parc locatif de la commune par le biais des logements aux particuliers ou aux commerçants, des terrasses des restaurants, mais aussi de la salle des fêtes laisse envisager plus de 85 000 euros de recettes cette année. Il est certain que l'inflation et l'augmentation des tarifs de l'énergie et des denrées alimentaires ont un impact sur la section des dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, il faut noter une masse salariale diminuée de 15% cette année portant à 240 600 euros le prévisionnel (276500 euros réalisés en 2022), suite au départ d'un agent technique en fin d'année dernière. Il est rappelé que ce poste à temps complet va être supprimé du tableau des effectifs dans le courant des prochaines semaines et la commune a embauché un emploi saisonnier à temps non complet pour 7 mois pour renforcer le pôle technique.

Enfin, les emprunts représentent également une annuité de presque 90 000 euros. Aussi, le projet d'emprunt de 220 000 euros, pour la réalisation de la station de lavage des pulvérisateurs agricoles, fait l'objet de scénarii qui seront présentés lors du prochain CM pour un terme le plus court possible, le temps de percevoir les subventions de la Région s'élevant au même montant emprunté. Il est demandé à ce que le syndicat des vignerons rédige un engagement formel d'une contribution à hauteur de 30 000 euros. Des banques ont été sollicitées pour des projets de financement et cela sera présenté lors d'un prochain CM.

Sur demande de M le Maire, le conseil municipal approuve le projet d'emprunt de 220 000 euros à la majorité (1 abstention) suite à un vote à main levée.

M le Maire souhaite évoquer l'audit des voiries réalisés par M Jean Laurent Macabet qui représente un ouvrage de plus de soixante-dix pages. Ce document va permettre à la Ville de solliciter le chiffrage des travaux auprès de l'agence routière départementale mais une première estimation s'élève à 300 000 euros. La reconnaissance de la commune frappée par une catastrophe naturelle en septembre dernier a permis à M le Maire de sensibiliser M. le Sous-Préfet à cette triste situation, celui-ci sera recontacté dès que le dossier sera complet. M Jean-Laurent Macabet rappelle les voiries « sensibles » pour lesquelles la mairie s'était plus ou moins engagée dans des réalisations mais la commission Finances avance la prudence budgétaire et l'obtention d'aides extérieures pour entamer un plan de travaux.

Après présentation du budget prévisionnel, celui-ci est équilibré à :

- 796 615,22,40 euros en Fonctionnement
- 727 162,99 euros en Investissement

Le conseil municipal :

**-Autorise** M le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

collectivité. Actuellement, seulement deux de ces bornes ont été rouvertes ces derniers jours, vers la cave coopérative, chemin du Connier et sur la route de la Croix de Granier.

M. Claude Cellier exprime son désaccord quant à la suppression de ce réseau de bornes de sulfatages qui va contraindre les exploitants agricoles

Après un vote argumenté à main levée de chacun des conseillers municipaux, le Conseil Municipal dit que le réseau des bornes de sulfatage sera fermé à compter de la mise en fonctionnement de la station de remplissage-lavage des pulvérisateurs agricoles.

M Jonathan Fauque remercie la mairie pour porter financièrement et administrativement ce projet et la cave coopérative pour le don foncier permettant l'implantation de cet équipement. Il ajoute qu'en cette période de restriction d'eau et de crise climatique, il est nécessaire de régler au mieux l'accès aux bornes de sulfatage qui sont branchées sur le réseau d'eau potable et dont le coût est à la charge de la mairie.

Votes « pour » : 12 voix

Vote « contre » : 1 voix

*La délibération est adoptée à la majorité*

## VII/ QUESTIONS DIVERSES

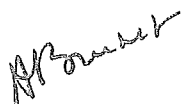
Sans objet

## VIII/ AGENDA

Réunion de l'ensemble des conseillers municipaux le 26/04/2023 à 18h30 pour préparer le prochain CM et débattre de l'actualité des commissions

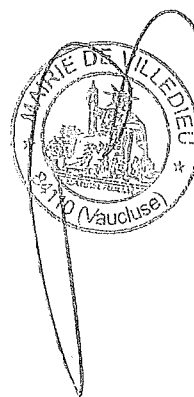
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

La secrétaire de séance

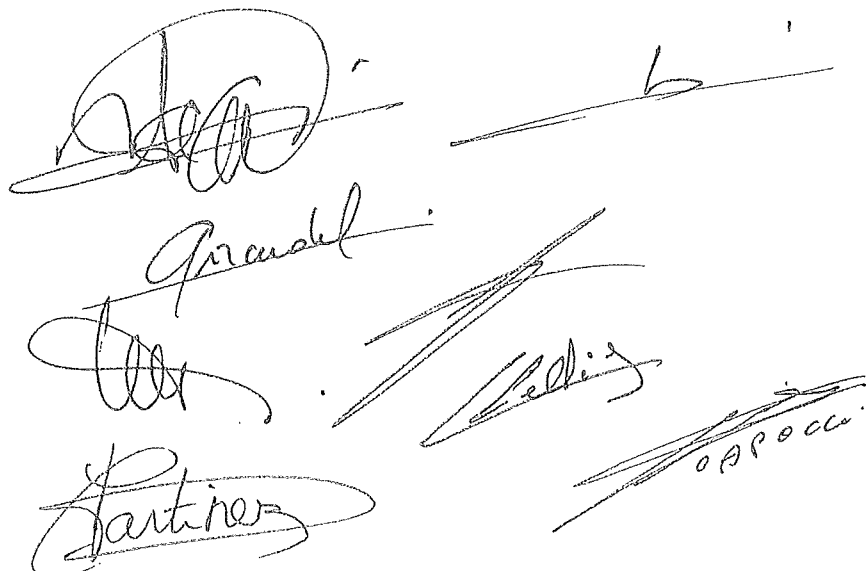


Agnès BRUNET

Le Maire



Joël BOUFFIES



- Fonctionnement : 7.5%
  - Investissement : 7.5%
- Décide d'approuver et voter le budget primitif de la commune pour l'année 2023 comme suit :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1060)	600 290,00	727 162,99
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	21 000,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 195 872,99	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	727 162,99	727 162,99
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	796 522,40	596 670,81
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 199 861,69
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	796 522,40	796 522,40
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 523 685,39	1 523 686,39

Votes « pour » : 12  
 Votes « abstention » : 1

*La délibération est approuvée à la majorité*

#### **VI/ DELIBERATION 22-2023 : délibération concernant l'ouverture et le maintien du réseau de bornes de sulfatage**

M. le Maire rappelle à l'assemblée les travaux de construction, en cours, d'une station de remplissage-lavage des pulvérisateurs agricoles. Il évoque ses deux engagements sur ce dossier, à savoir : la fermeture du réseau des bornes de sulfatage lorsque la station de remplissage et de lavage des pulvérisateurs agricoles sera opérationnelle et le fait que cette décision soit entérinée lors d'un conseil municipal.

Ainsi, la livraison de la station de lavage des pulvérisateurs agricoles aura lieu en début du second semestre 2023 et il convient dès à présent de prendre les décisions quant au devenir du réseau de bornes de sulfatage, branché actuellement sur le réseau d'eau potable et dont les dépenses sont à la charge de la